Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026089-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation :
3 septembre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) ou excusé(s) : 1

Délib.2026.089

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

Absents excusés : Marie-Agnès GENDRON

Secrétaire de séance : Lucas DUBREIL

Projet éducatif de territoire (PEDT) et labellisation Plan Mercredi 2026-2030 – Signature d'une convention

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine NORMAND, Adjointe en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Madame NORMAND expose à l'assemblée que le Projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2025 (reconduit par avenant jusqu'au 31 août 2026) est arrivé à échéance.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, l'articulation et la complémentarité des différents temps éducatifs.

Il permet de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, se reposant sur l'idée d'une coéducation.

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026089-DE

Le plan mercredi est un label qui garantit aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Il convient pour un accueil de loisirs de structurer son accueil du mercredi autour de 4 axes :

1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics (enfants et familles)
3. La mise en valeur de la richesse des territoires
4. Le développement d'activités éducatives de qualité

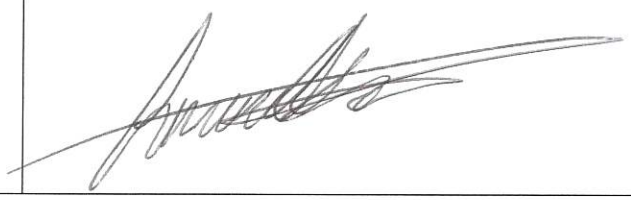
La commune a coordonné l'élaboration du PEDT 2026-2030 en collaboration avec l'UFCV, les directrices des deux écoles, les représentants de parents d'élèves et la commission Scolaire – Enfance et jeunesse, notamment pour la rédaction des objectifs communs. Ainsi, des rencontres ont eu lieu durant la dernière année scolaire entre les différents acteurs.

Le PEDT a été validé par la Commission de conventionnement pour une durée de quatre ans, du 1er septembre 2026 au 31 août 2030, de même que la labellisation du Plan mercredi sur la même période.

Entendu cet exposé,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention le projet éducatif de territoire (PEDT) et la labellisation Plan Mercredi, pour la période 2026-2030, avec la Préfecture, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine et la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 10 septembre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Lucas DUBREIL
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr